

# **FRANCE D ACTIONS 1**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : Rothschild and Co Asset Management

Siège social : 29 avenue de Messine 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	9

### Comptes annuels

Bilan actif.....	34
Bilan passif.....	35
Hors-bilan.....	36
Compte de résultat.....	37

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	38
Evolution de l'actif net.....	40
Complément d'information 1.....	41
Complément d'information 2.....	42
Ventilation par nature des créances et dettes.....	43
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	44
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	45
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	46
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	47
Affectation des résultats.....	48
Résultat et autres éléments.....	50
Inventaire.....	51

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

Actions internationales. L'OPC est en permanence exposé à hauteur de 90 % au moins sur les marchés des actions européennes et américaines.

### OBJECTIF DE GESTION

Le FIA a pour objectif, sur un horizon de placement recommandé de six ans, d'obtenir une performance nette annualisée de 6% en s'exposant aux marchés des actions européennes et des actions d'Amérique du Nord.

Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra financiers (Environnement, Social, Gouvernance, ESG).

Le FIA est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation géographique, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour comparer la performance du FPS. La société de gestion estime qu'il n'existe pas d'indicateur de référence suffisamment pertinent de l'univers d'investissement du FPS et de la nature des risques, inhérents notamment à l'objectif de performance absolue de 6% nette de frais annualisée.

Le FPS est géré activement et de manière discrétionnaire, et n'est pas géré en référence à un indice.

Le FPS n'est pas un fonds indicel.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### 1. Description des stratégies utilisées

La sélection des titres est réalisée en fonction de l'étude des titres de sociétés cotées européennes et américaines du fait de leur valorisation et de leur rentabilité.

▮ **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FPS est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés européens et américains. Pour le solde le fonds pourra investir dans des OPC monétaires et/ou en liquidité.

Dans la limite maximum d'une fois l'actif, le FPS peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré (forwards, futures, options) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, le gestionnaire interviendra sur les marchés des devises et/ou des actions, à titre de couverture.

Le FPS pourra être exposé au marché des actions jusqu'à 100% de son actif net.

L'exposition du portefeuille du FPS au risque de change, pour le porteur investissant en euro et pour des devises autres que l'euro, est limitée à 30% de son actif net.

# FRANCE D ACTIONS 1

## Critères de sélection des titres :

Le processus de sélection des produits d'actions respecte non seulement la politique globale du Groupe Rothschild & Co, la politique ESG de la société de gestion en termes de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (politiques disponibles sur son site internet [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com) et dans le rapport annuel du FCP), mais également des contraintes additionnelles telles que définies dans le prospectus.

Le processus de sélection des valeurs, appartenant à tous secteurs (i) suit des règles de gestion internes formalisées, (ii) intègre une analyse extra-financière des sociétés et des émetteurs souverains sous leurs aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et (iii) respecte un ensemble de règles d'exclusion discriminantes.

Les résultats de la recherche extra financière sont intégrés à différents niveaux dans notre processus d'investissement :

- (i) ces résultats participent à la définition de l'univers d'investissement éligible : celle-ci s'appuie sur des mécanismes d'exclusion relatifs aux critères extra financiers ;
- (ii) et contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique, de l'analyse fondamentale et de l'analyse de la sensibilité.

La part des émetteurs analysés sur la base des critères ESG dans le portefeuille, sera durablement supérieure à 90% de l'actif net, hors liquidités détenues à titre accessoire dans le portefeuille.

## Etape 1 : Définition de l'univers d'investissement éligible

La définition de l'univers d'investissement éligible repose sur le respect de critères extra financiers et s'articule autour des actions principales :

**L'exclusion de sociétés qui enfreindraient les Principes Fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC).**

▣ **L'exclusion de sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du Groupe Rothschild & Co ;**

▣ **L'exclusion des entreprises impliquées dans le tabac et dans les armes controversées (convention d'Oslo et Ottawa, armes biologiques et chimiques).**

## Etape 2 : Processus de sélection des valeurs au sein de l'univers d'investissement éligible :

En complément des exclusions énoncées précédemment, le processus de gestion du FCP combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

1) La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte trois étapes :

- o Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...)
- o Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...)

L'essentiel de la valeur ajoutée du processus repose donc sur une approche « bottom-up », basée sur l'analyse fondamentale des sociétés, pour apprécier si les hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées, surévaluées ou sous-évaluées.

2) Une dimension « top-down » permet d'intégrer à l'analyse fondamentale un certain nombre de paramètres influant sur les perspectives de rentabilité pour les différents secteurs : taux d'intérêt, cours des devises, évolution de la demande, etc. Elle permet d'identifier et d'assumer les risques issus de l'analyse « bottom-up ». L'allocation sectorielle est la résultante de la confrontation entre analyses micro et macroéconomique.

## Critères extra-financiers :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

# FRANCE D ACTIONS 1

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FPS sont :

### o actions :

Jusqu'à 100 % de l'actif net du FIA.

Pour atteindre son objectif, le FIA sélectionnera des actions de sociétés cotées au sein d'un univers de valeurs ayant leur siège social et/ ou cotées dans un pays de l'Espace Economique Européen, en Suisse ou au Royaume-Uni à hauteur de 70% minimum de son actif net.

Le FIA pourra également investir dans des actions de sociétés cotées au sein d'un univers de valeurs ayant leur siège social et/ ou cotées aux d'Amérique du Nord à hauteur de 30% maximum de son actif net.

### o titres de créance et instruments du marché monétaire :

Jusqu'à 10 % de l'actif net du FIA investi en obligations, titres négociables à court terme, titres négociables à moyen terme et instruments du marché monétaire.

Les titres mentionnés doivent être émis par un pays de l'OCDE ou par une société ayant son siège social dans un pays membre de l'OCDE, négociés sur un marché réglementé et libellés en euro.

La notation des titres doivent à l'achat appartenir à la catégorie « investment grade » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB-selon Standard and Poor's ou une agence équivalente et pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est moindre). Si le titre est noté par plusieurs agences, la seconde meilleure note sera retenue tout en tenant compte de l'analyse du risque crédit effectuée par la société de gestion. La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

# FRANCE D ACTIONS 1

## o actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autre OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FIA pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français et des parts ou actions d'OPCVM étrangers d'un pays de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net.

Ces OPC et fonds d'investissement appartiendront uniquement à la catégorie « monétaire » et pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Ces investissements pourront être portés à 100% de l'actif net du FIA à titre exceptionnel (pendant une période de 5 jours suivant sa constitution ou d'un mois précédant sa liquidation anticipée).

## o Contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif net, le FPS pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés européens, réglementés, organisés de gré à gré, afin d'intervenir sur les risques actions et/ou de change. Le FPS pourra conclure des futures et options sur actions, contrats de change à terme, de swaps de change ou des futures de change, le tout à des fins de couverture. Le FPS n'utilisera pas de Total Return Swaps.

## o titres intégrant des dérivés (jusqu'à 20% de l'actif net) :

Pour réaliser son objectif de gestion, le FIA pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 20% de l'actif net, tels que listés ci-dessous :

- bons de souscription

## o dépôts :

Néant

## o emprunts d'espèces :

Le FIA n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice temporaire peut exister en raison des opérations liées aux flux du FIA (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 5% de l'actif net.

## o opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant

## **Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :**

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un État ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité) ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'État de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- ▣ placées en dépôt ;
- ▣ investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- ▣ investies dans des OPC monétaires.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

L'investisseur s'expose au travers du FPS principalement aux risques suivants, par l'investissement dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

1. Risque action : Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action.

En effet, le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le FPS étant en permanence exposé à plus de 90% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays européens et/ou américains.

Plus précisément le FPS peut connaître :

- o Des risques liés aux investissements en actions,
- o Des risques liés aux investissements dans des sociétés de grande capitalisation.
- o Un risque de volatilité liée à l'investissement sur les marchés actions.

Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du FPS pourra baisser.

2. Risque de perte en capital : risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, le FPS ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la Valeur Liquidative. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.

3. Risque lié à la gestion discrétionnaire : risque que l'objectif de gestion du FPS, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint.

Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FPS ne soit pas investi sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants.

4. Risque de change : risque lié aux fluctuations des taux de change, le porteur pourra être exposé à un risque de change, en raison du fait que certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FPS. Ainsi, le FPS peut être globalement exposé au risque de change dans la limite de 30% de son actif net. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FPS.

5. Risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés : Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives.

6. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FPS pourra être supérieure ou inférieure à celle OPC ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

7. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FPS, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

8. Risque de contrepartie : Le FPS peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le FPS à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du FPS. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au FPS conformément à la réglementation en vigueur.

Le FPS est régi par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs.

# FRANCE D ACTIONS 1

Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC.  
Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

## **DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

6 ans.

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

**KPMG Audit**

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Entre le 20/09/2023 (date de lancement du fonds) et le 29/12/2023 France D Actions 1 affiche une performance nette de 2.91% (\*).

La poursuite de la hausse des taux n'a pas empêché les marchés actions de poursuivre leur progression sur la première partie de l'année 2023. Cette progression n'a été que momentanément ralentie par la crise bancaire qui touchait SVB aux Etats Unis et Crédit Suisse en Europe. L'impact de la hausse des taux met du temps à se diffuser à l'économie, et c'est bien la croissance économique américaine qui explique la performance des marchés. La bonne tenue des chiffres de l'emploi et les chiffres impressionnants de consommation aux US (qui s'expliquent en partie par la consommation de l'épargne accumulée lors du COVID) combinés aux effets bénéfiques de l'IRA ont conduit les économistes à réviser à la hausse le niveau de croissance qui était attendue quasiment nulle en début d'année. En Europe, la donne est un peu différente. Si le taux de chômage reste faible, la consommation et l'investissement marquent le pas. Le basculement des indicateurs avancés en territoire de contraction et la poursuite du resserrement des conditions de crédit ont fini par peser sur les marchés à partir du milieu de l'été. Par la suite, la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique a sonné la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Ceci s'est traduit par un rally de fin d'année spectaculaire permettant aux indices de clôturer sur leurs points hauts de l'année.

Au final, sur l'année les marchés ont fortement rebondi. Le MSCI monde (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 24.4% (en dollars) sur un an. On notera toutefois des comportements boursiers assez divergents entre les zones géographiques. Le MSCI Emergents (+10.1% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier, et qui n'a pas bénéficié de l'effet post COVID que l'on avait pu observer dans les économies occidentales. A l'inverse, le NASDAQ n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 55.1% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (26.3%) démontre que la progression du marché américain repose bien sur la performance de quelques valeurs (les magnificents 7). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 28.3% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 18.6%.

Mais l'élément marquant de l'exercice aura été encore une fois l'évolution des taux sur la période et surtout leur volatilité. En effet le taux 10 ans américain clôture au niveau de début d'année après avoir touché un pic à 5% mi-octobre, alors que le bund clôturait, lui, en repli de 54 bp à 2.02%. Ceci reflète les fortes baisses anticipées par les investisseurs en lien avec la baisse de l'inflation. Ainsi, alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les investisseurs en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause en décembre grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine.

Ce mouvement de baisse des taux a favorisé le style croissance qui surperforme le style value en zone euro de 3.6% sur la période. Sur le plan sectoriel, les secteurs cycliques affichent les meilleures performances : distribution spécialisée, construction, technologie et banques figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs défensifs comme la santé et l'alimentation boissons ainsi que les matières premières (exposition Chine) ont souffert sur la période.

Entre le 20 septembre 2023 et le 29 décembre 2023, le fonds a réalisé une performance de 2,9%. Parmi les principaux contributeurs à la performance on trouve notamment Costco (distributeur US) dont le modèle par abonnement et une politique de prix bas dans l'alimentation a permis d'attirer de nouveaux clients dans la période inflationniste récente. Le groupe poursuit son développement hors de la zone Amérique du nord, offrant un potentiel de croissance important. Autre thème qui a contribué positivement : l'Intelligence Artificielle. Microsoft et Nvidia en ont été les principaux bénéficiaires dans le portefeuille. L'accélération du déploiement de solutions d'IA au sein des entreprises avec l'objectif de gains de productivité à moyen terme. Cela devrait permettre à ces leaders dans leur domaine respectif d'accroître leur domination au fur et à mesure de l'adoption de ces nouvelles technologies.

# FRANCE D ACTIONS 1

Autre contributeur positif à la performance : Vonovia dans le secteur immobilier européen : le secteur particulièrement impacté par la hausse rapide des taux d'intérêt et qui affiche une décote historique par rapport à la valorisation (réalisée par des experts) de ses actifs immobiliers. La baisse à venir des taux devrait permettre au secteur de poursuivre sa revalorisation. Du côté des contributeurs négatifs on mentionnera Alstom dont le titre a été impacté par un avertissement sur résultats début octobre. La gestion du cash reste problématique et a conduit à une forte révision à la baisse de la guidance de génération de cash. Etant donné que les marchés finaux d'Alstom restent porteurs et que la société continue d'améliorer sa marge, nous avons conservé cette position sans la renforcer, considérant qu'une augmentation de capital serait désormais tout aussi probable que souhaitable.

L'anticipation de baisse des taux par le marché en 2024 a permis aux marchés de fortement rebondir sur le dernier trimestre 2023. Toute remise en cause de l'anticipation de l'ampleur de ces assouplissements pourrait entraîner une certaine volatilité sur les marchés.

(\*) "Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FIA"

## Changements intervenus au cours de l'exercice

Fonds transféré chez R&Co AM le 20/09/2023.

## Effet de levier

Nom	% actifs du FIA traitement spécial du fait de leur nature non liquide	Effet de levier (Méthode brute)	Effet de levier (Méthode engagement)
France D Actions 1	0.00%	126.66%	100.00%

## Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé

Néant.

## **Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2023**

Conformément aux articles 319-18 et 321 122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### **Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres**

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la nouvelle réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

### **Clé de répartition constatée**

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39,82% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60,18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

## Information sur la politique de rémunération dans le cadre des directives AIFM et UCITS – Rothschild & Co Asset Management

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

# FRANCE D ACTIONS 1

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

<b>R&amp;Co Asset Management</b> <b>Exercice 2023</b>	<b>Nombre de</b> <b>collaborateurs</b>	<b>Rémunération</b> <b>Totale</b>	<b>Rémunération</b> <b>Fixe</b>	<b>Rémunération</b> <b>Variable</b>
<b>Population Totale</b>	<b>156</b>	<b>17,6</b>	<b>11,5</b>	<b>6,1</b>
<b>Population Régulée au titre de</b> <b>AIFM/UCITS</b>	<b>38</b>	<b>7,4</b>		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	<i>28</i>	<i>5,8</i>		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	<i>10</i>	<i>1,6</i>		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés*  
*Effectifs en ETP*

## Principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice

COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	2 224 073,97 €
BP PLC	1 951 859,52 €
BNP PARIBAS	1 942 784,94 €
VONOVIA SE	1 935 395,83 €
TOTALENERGIES SE	1 935 380,95 €

Dénomination du produit: France D Actions 1

Identifiant d'entité juridique:  
96950044FNIJ62KZKMX97

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/A]

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 93,53 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

## FRANCE D ACTIONS 1

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière

# FRANCE D ACTIONS 1

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

## ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	-
Note ESG (/10)	7,36	
Note E (/10)	7,22	
Note S (/10)	5,5	
Note G (/10)	5,7	
Femmes au conseil d'administration (%)	41%	
Intensité carbone (tonnes de CO <sub>2</sub> eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	96	
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	39%	
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	18%	
Part verte (%)	7%	

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 93,53% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 79,09% ont contribué à un objectif environnemental, et 83,03% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 3,28%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

## Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
  - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

## Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés
  - Changement climatique
    - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
    - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
    - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
  - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
    - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
    - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
    - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
    - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

# FRANCE D ACTIONS 1

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	3 201,3	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	739,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	37 659,6	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	3 940,3	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	41 599,9	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	58,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	13,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	688,6	TCO2/ MEUR

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	72,0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	760,6	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	987,4	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	15,9	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	65,8	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,6	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	1,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,8	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	56,6	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,1	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%

## FRANCE D ACTIONS 1

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	10,9	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	41,3	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0,0	TCO2/

# FRANCE D ACTIONS 1

			MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	26,6	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,0	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

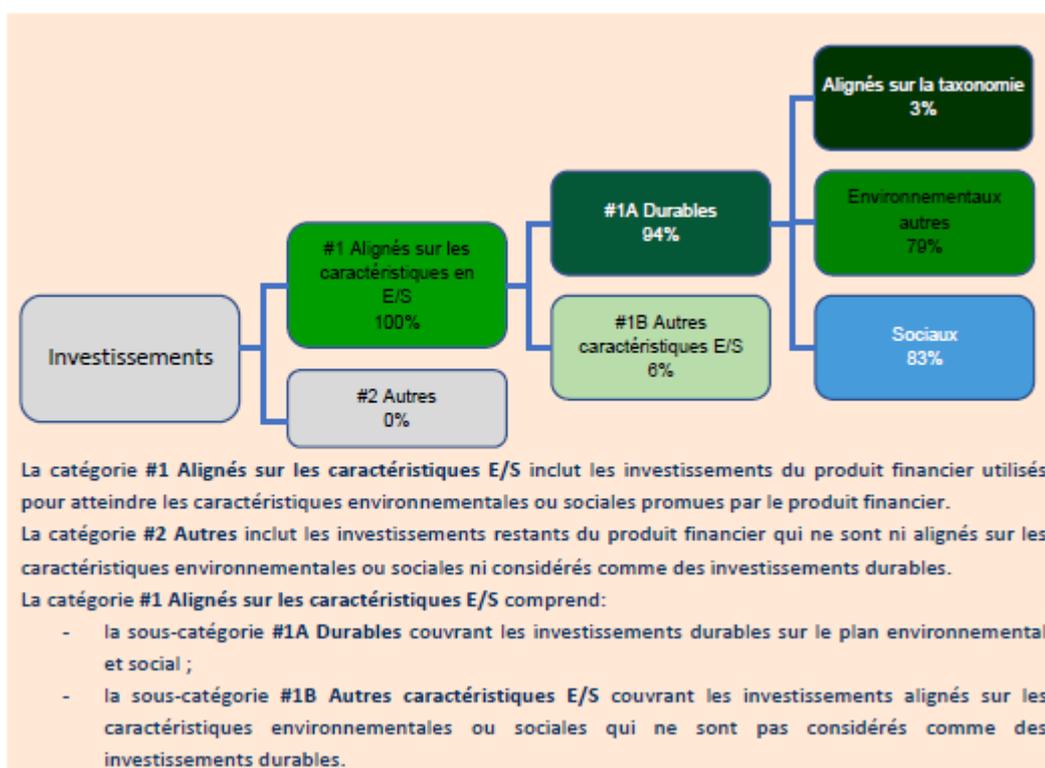
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Future Euro Fx Curr Mar24	-	24,35 %	Etats-Unis
Cie de Saint-Gobain SA	Industrie	4,48 %	France
Future Euro/gbp Mar24	-	4,19 %	Etats-Unis
Vonovia SE	Finance	4,05 %	Allemagne
BNP Paribas SA	Finance	3,42 %	France
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitt	Biens de consommation	3,40 %	France
TotalEnergies SE	Energie - Produits de base	3,36 %	France
Stellantis NV	Biens de consommation	3,36 %	Pays-Bas



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Finance	21,82 %
Services	15,92 %
Energie - Produits de base	14,21 %
Industrie	13,38 %
Biens de consommation	9,44 %
Technologie	9,44 %
Télécoms - Services publics	6,70 %
Santé	5,73 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

# FRANCE D ACTIONS 1

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui  
 Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire  
 Non

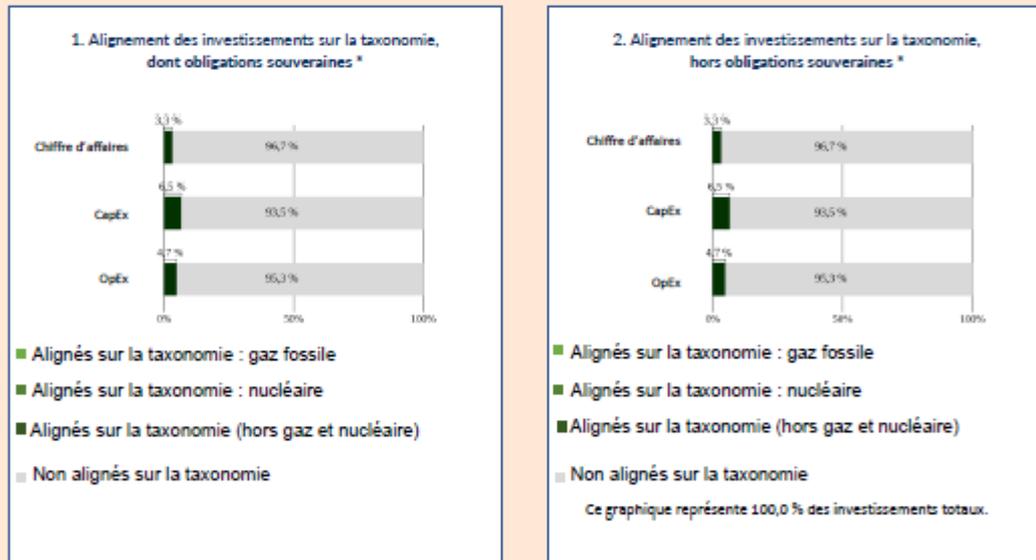
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et de 2,13% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 3,28%.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 79,09% de l'actif net.

## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 83,03% de l'actif net.

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

# FRANCE D ACTIONS 1



Décembre 2023

## France D Actions 1

Rapport de gestion | ESG

### Notation ESG

#### Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7.4**

#### Univers de gestion

Rating **AA** Score/10 **7.4**

### Taux de couverture

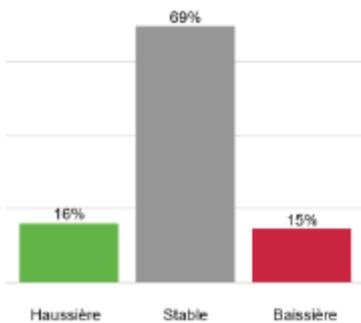
Nombre de titres détenus 35

Nombre de titres notés 35

**100%**

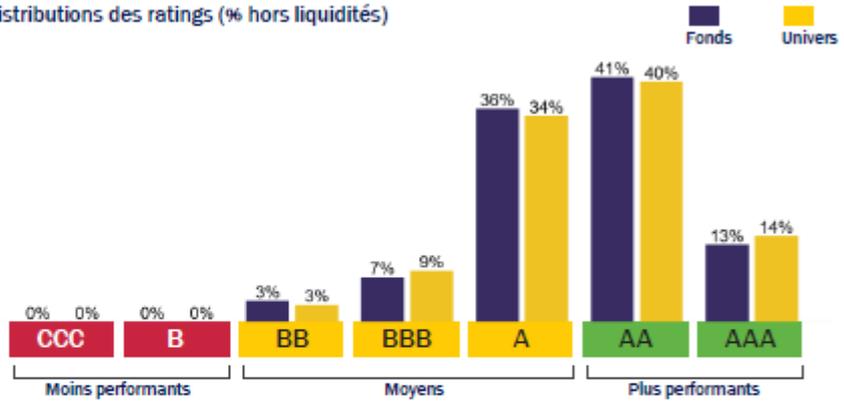
% de l'actif net total du portefeuille

### Évolution des ratings (12 mois)



### Rating ESG

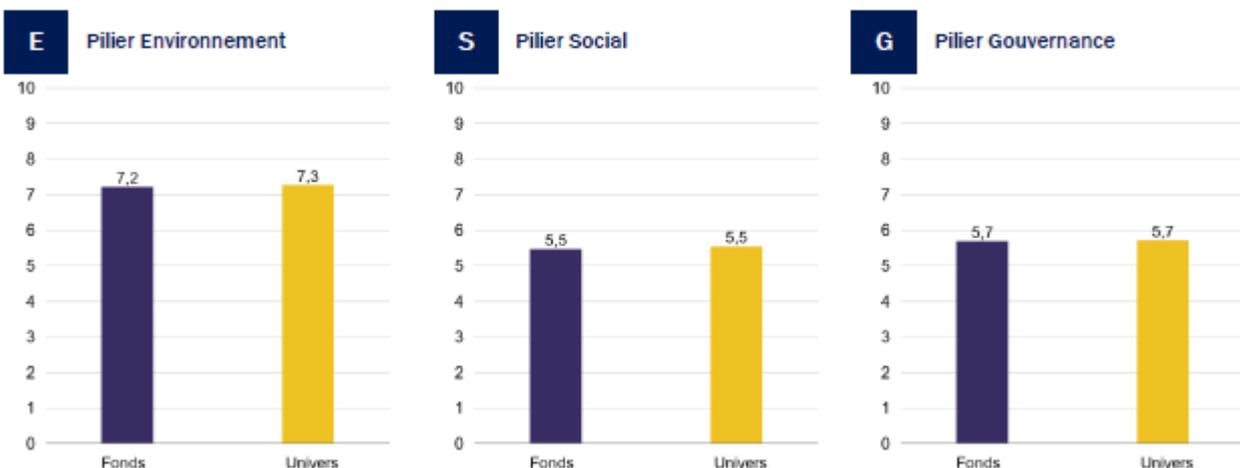
#### Distributions des ratings (% hors liquidités)



#### Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	9.8%	-	-	-	33.6%	-	28.3%	36.0%	-
Energie	12.5%	-	-	-	-	-	49.8%	50.2%	-
Financières	22.6%	-	-	-	-	-	18.6%	68.6%	12.8%
Industrie	13.8%	-	-	-	-	23.6%	49.8%	26.6%	-
Matériaux de base	2.2%	-	-	-	-	-	100.0%	-	-
Santé	5.9%	-	-	-	-	-	50.0%	50.0%	-
Services aux collectivités	1.9%	-	-	-	-	-	100.0%	-	-
Services aux consommateurs	16.3%	-	-	-	-	13.1%	40.3%	33.3%	13.4%
Technologie	9.8%	-	-	-	-	20.2%	-	-	79.8%
Télécommunications	5.0%	-	-	-	-	-	33.9%	66.1%	-

### Comparaison des notes ESG par pilier



# FRANCE D ACTIONS 1

## Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :  
% de l'actif net total du portefeuille

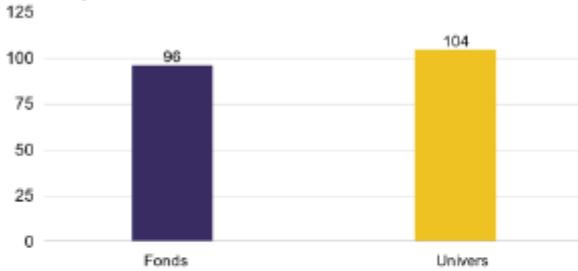
100%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-8

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Energie	12,5%	30,7	32%
Matériaux de base	2,2%	27,2	28%
Services aux collectivités	1,9%	14,3	15%
Top 3	16,6%	72,1	75%

Note  
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

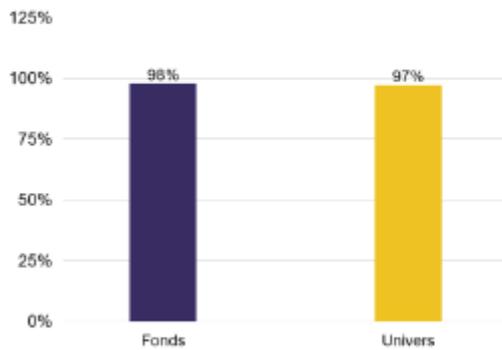
Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtcO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Air Liquide SA	2,2%	A	4,8	7,0	39,5	27,2	28,4%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,9%	A	5,5	5,2	33,6	14,3	14,9%
Enegaz SA	2,8%	AA	6,8	5,8	0,4	12,2	12,7%
ENI SPA	3,0%	A	7,3	7,8	40,2	8,6	9,0%
CIE DE SAINT-GOBAIN SA	4,6%	A	6,6	6,0	9,8	8,3	8,7%
Top 5	14,6%				123,5	70,6	73,8%

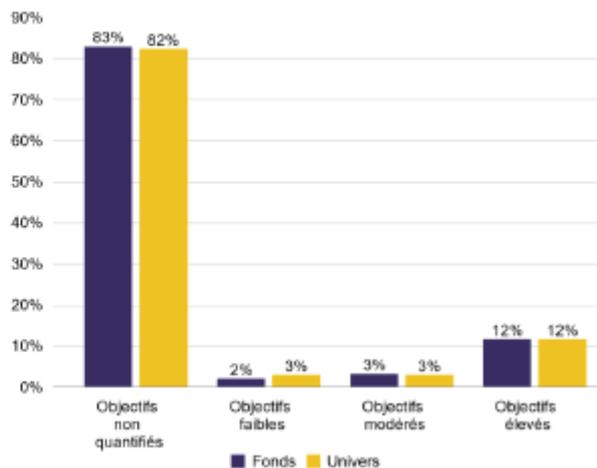
Note  
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

## Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs

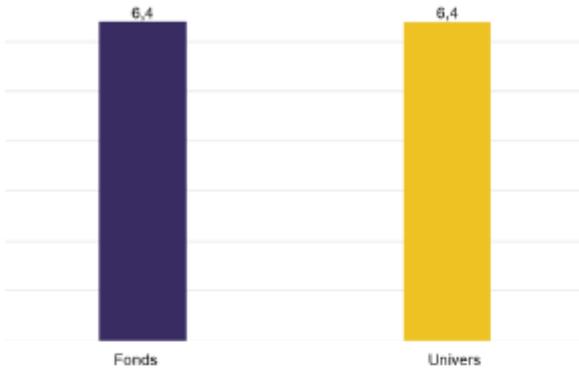


## Transition vers une économie bas carbone

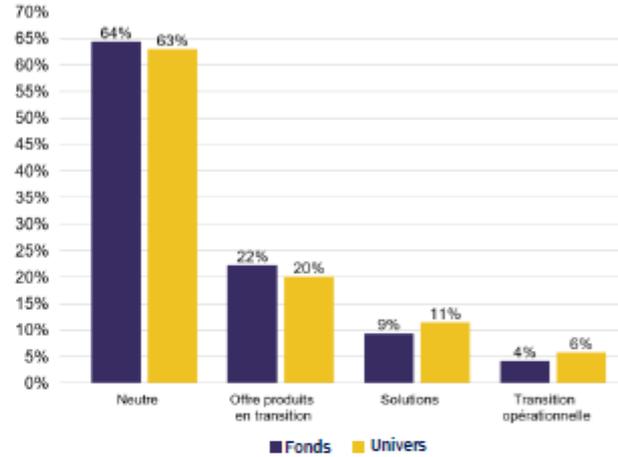
Taux de couverture :

100%

Score de transition vers une économie bas carbone

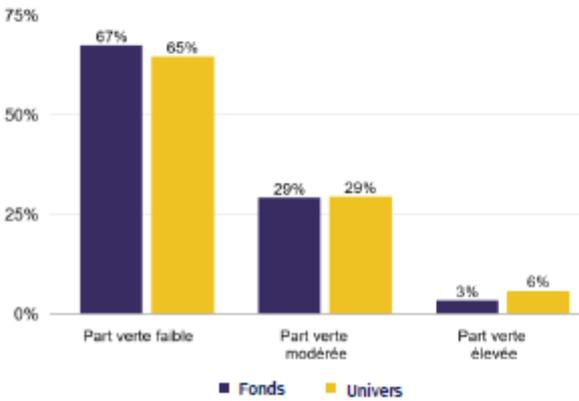


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

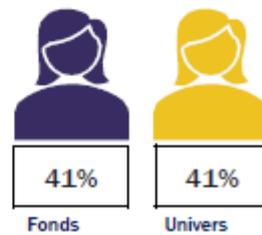


\*Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

## Part verte



## Représentation des femmes au conseil d'administration

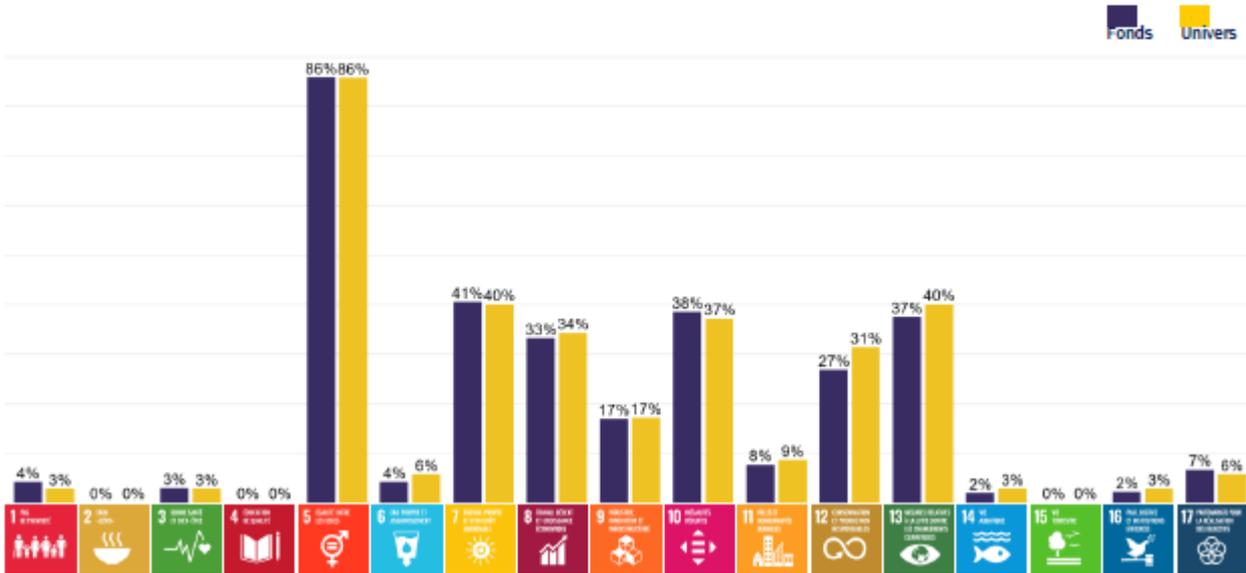


# FRANCE D ACTIONS 1

## Objectifs de développement durable

OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1. Pas de pauvreté** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2. Faim** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3. Bonne santé et bien-être** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4. Éducation de qualité** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5. Égalité des sexes** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6. Eau propre et assainissement** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7. Énergie propre et abordable** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8. Croissance économique soutenue** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 9. Industrie, innovation et infrastructure** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10. Réduire les inégalités** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11. Villes et établissements humains durables** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12. Consommation et production responsables** Établir des modes de consommation et de production durables
- 13. Action climatique** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14. Vie aquatique** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15. Vie terrestre** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16. Paix, justice et institutions efficaces** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17. Partenariat mondial pour le développement** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

## Glossaire

### Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



### Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

### Intensité Carbone

L'intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

### Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

### Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

### Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

### Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.

## Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine - 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management, sous peine de poursuites.

Société d'investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine - 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

### • Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

### • Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

### • Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [am.eu.rothschildandco.com](http://am.eu.rothschildandco.com)

## Bilan actif

	Exercice 29/12/2023
<b>Immobilisations Nettes</b>	-
<b>Dépôts</b>	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>54,693,980.77</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>54,693,979.64</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	54,693,979.64
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-
Autres organismes non européens	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-
Créances représentatives de titres prêtés	-
Titres empruntés	-
Titres donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1.13</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1.13
Autres opérations	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-
<b>Créances</b>	<b>367,820.93</b>
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	367,820.93
<b>Comptes financiers</b>	<b>1,591,000.96</b>
Liquidités	1,591,000.96
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>56,652,802.66</b>

## Bilan passif

	Exercice 29/12/2023
<b>Capitaux propres</b>	-
<b>Capital</b>	56,301,575.89
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	32,964.20
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	265,485.90
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	56,600,025.99
<b>Instruments financiers</b>	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	52,776.67
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	52,776.67
<b>Comptes financiers</b>	-
Concours bancaires courants	-
Emprunts	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>56,652,802.66</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023
<b>Opérations de couverture</b>	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré à gré	
Autres engagements	
<b>Autres opérations</b>	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
<b>Futures</b>	
achat EURO / GBP FUTURE 18/03/2024	2,380,481.51
achat EURO FX CURR FUT (CME) 18/03/2024	13,785,475.04
Engagements de gré à gré	
Autres engagements	

## Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	312,836.75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6,523.25
Produits sur prêts	-
Autres produits financiers	-
<b>TOTAL I</b>	<b>319,360.00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur dettes financières	-1,097.43
Autres charges financières	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-1,097.43</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>318,262.57</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-52,776.67</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>265,485.90</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	-
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>265,485.90</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

L'exercice a été d'une durée exceptionnelle de 3 mois et 11 jours.

La devise de comptabilité est l'euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

# FRANCE D ACTIONS 1

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

## Frais de gestion financière

- 0.21% TTC maximum pour la part Classique.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction des OPC Rothschild & Co. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de fonctionnement et autres services

0,15% TTC maximum sur la base de l'actif net.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation et/ou distribution et/ou report

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation et/ou distribution et/ou report

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023
Actif net en début d'exercice	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	55,001,000.00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	43.18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-112.70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	249,932.08
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18,468.55
Frais de transaction	-129,304.50
Différences de change	-69,125.29
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>1,182,663.67</b>
Différence d'estimation exercice N	1,182,663.67
Différence d'estimation exercice N-1	-
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>117,912.20</b>
Différence d'estimation exercice N	117,912.20
Différence d'estimation exercice N-1	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	265,485.90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-
Autres éléments	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>56,600,025.99</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	55,001.000	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	52,776.67	0.35
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	273,441.15
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	94,379.78
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>367,820.93</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	52,776.67
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>52,776.67</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	16,165,956.55

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,591,000.96
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## FRANCE D ACTIONS 1

### Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,591,000.96	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## FRANCE D ACTIONS 1

### Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	CHF
<b>Actif</b>			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	14,706,745.72	4,244,010.42	4,302,084.58
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	271,878.89	43,413.54	-
Comptes financiers	610,540.25	8,890.99	22,942.85
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	13,785,475.04	2,380,481.51	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	265,485.90
<b>Total</b>	<b>265,485.90</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	265,485.90
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>265,485.90</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

# FRANCE D ACTIONS 1

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	32,964.20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>32,964.20</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	32,964.20
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>32,964.20</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Parts D	1,029.07
<b>Actif net (en k EUR)</b>	56,600.03
<b>Nombre de titres</b>	
Parts D	55,001.000

	29/12/2023
<b>Date de mise en paiement</b>	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b> Parts D	-
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b> Parts D	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# FRANCE D ACTIONS 1

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>54,693,979.64</b>	<b>96.63</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>54,693,979.64</b>	<b>96.63</b>
ACCENTURE PLC-CL A	3,709.00	350.91	USD	1,178,224.04	2.08
ADECCO GROUP AG-REG	27,839.00	41.27	CHF	1,235,791.69	2.18
AIRBUS SE	12,771.00	139.78	EUR	1,785,130.38	3.15
AIR LIQUIDE SA	6,832.00	176.12	EUR	1,203,251.84	2.13
ALPHABET INC-CL C	8,477.00	140.93	USD	1,081,486.09	1.91
ALSTOM	68,664.00	12.18	EUR	836,327.52	1.48
AMAZON.COM INC	8,551.00	151.94	USD	1,176,154.38	2.08
ASSICURAZIONI GENERALI	82,707.00	19.11	EUR	1,580,117.24	2.79
BARCLAYS PLC	888,900.00	1.54	GBP	1,577,462.84	2.79
BNP PARIBAS	30,968.00	62.59	EUR	1,938,287.12	3.42
BP PLC	324,015.00	4.66	GBP	1,742,999.16	3.08
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	38,056.00	66.66	EUR	2,536,812.97	4.48
COSTCO WHOLESALE CORP	3,128.00	660.08	USD	1,869,126.18	3.30
ENAGAS SA	100,091.00	15.27	EUR	1,527,889.12	2.70
ENI SPA	108,453.00	15.35	EUR	1,664,536.64	2.94
HOME DEPOT INC	3,741.00	346.55	USD	1,173,623.82	2.07
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	46,244.00	39.43	EUR	1,823,400.92	3.22
INTESA SANPAOLO	660,396.00	2.64	EUR	1,745,756.83	3.08
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,620.00	733.60	EUR	1,922,032.00	3.40
MERCEDES-BENZ GROUP AG	24,322.00	62.55	EUR	1,521,341.10	2.69
MERCK & CO. INC.	16,443.00	109.02	USD	1,622,790.80	2.87
MICROSOFT CORP	5,371.00	376.04	USD	1,828,371.74	3.23
NVIDIA CORP	2,704.00	495.22	USD	1,212,216.43	2.14
RELX PLC	33,722.00	35.82	EUR	1,207,922.04	2.13
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	6,161.00	244.50	CHF	1,620,269.44	2.86
SAP SE	8,750.00	139.48	EUR	1,220,450.00	2.16
STELLANTIS NV	89,811.00	21.15	EUR	1,899,502.65	3.36
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	2,302.00	584.00	CHF	1,446,023.45	2.55
TOTALENERGIES SE	30,869.00	61.60	EUR	1,901,530.40	3.36
UNICREDIT SPA	72,084.00	24.57	EUR	1,770,743.46	3.13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	37,225.00	28.56	EUR	1,063,146.00	1.88
VERIZON COMMUNICATIONS INC	52,854.00	37.70	USD	1,803,825.47	3.19
VODAFONE GROUP PLC	1,167,300.00	0.69	GBP	923,548.42	1.63

# FRANCE D ACTIONS 1

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VONOVIA SE	80,342.00	28.54	EUR	2,292,960.69	4.05
WALT DISNEY CO/THE	21,544.00	90.29	USD	1,760,926.77	3.11
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>1.13</b>	<b>-</b>
<b>Futures</b>				<b>117,912.20</b>	<b>0.21</b>
EURO / GBP FUTURE 18/03/2024	19.00	0.87	GBP	12,470.43	0.02
EURO FX CURR FUT (CME) 18/03/2024	110.00	1.11	USD	105,441.77	0.19
<b>Appels de marge</b>				<b>-117,911.07</b>	<b>-0.21</b>
<b>Créances</b>				<b>367,820.93</b>	<b>0.65</b>
<b>Dettes</b>				<b>-52,776.67</b>	<b>-0.09</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>1,591,000.96</b>	<b>2.81</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>56,600,025.99</b>	<b>100.00</b>



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé FRANCE D ACTIONS 1

**Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif  
au 29 décembre 2023**

Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé  
FRANCE D ACTIONS 1  
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé FRANCE D ACTIONS 1**

29, avenue de Messine - 75008 Paris

### **Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 29 décembre 2023**

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 08/03/2024 10:59:06



Pascal Lagand  
Associé

**Fonds: FRANCE D Actions 1 (PRH007) EUR**
**Dernière date de VL: 29/12/2023**

Classe (VL)	Code ISIN Part	Actif Net Part en Dev. de Réf.	Nb. Parts	Disponibilités	VL (dev part) 12/29/23	VL préc. (dev part) 12/28/23	Var. VL (%)	Statut	Dev. Part
<b>A dis</b>	<b>FR001400JMO6</b>	56,600,025.990000	55,001.0000000000	1,788,134.15	1,029.070000	1,027.130000	0.19	VAL	EUR

Code valeur	Lib. court valeur	Libellé type instrument	VBT (dev cot)	Dev cot	S/C	PRU (dev cot)	Cours	Dt cours	Orig	PRT (dev réf)	VBT (dev réf)	CCT (dev réf)	PMVT (dev réf)	% AN
5110300	Cash BP2S BNP PARIBAS SA	Disponibilités	21,329.9700000000	CHF							22,942.85			0.0405%
		Total devise :	21,329.9700000000	CHF							22,942.85			0.0405%
4130000	Dividendes détachés sur action	Disponibilités	52,528.5000000000	EUR							52,528.50			0.0928%
4630300	FDG fixes N-1 à payer	Disponibilités	-36,866.9600000000	EUR							-36,866.96			-0.0651%
4880080	Prov frais gestion glob 10D	Disponibilités	-6,689.9700000000	EUR							-6,689.97			-0.0118%
4885080	Prov frais de gest financ 10D	Disponibilités	-9,219.7400000000	EUR							-9,219.74			-0.0163%
5110300	Cash BP2S BNP PARIBAS SA	Disponibilités	948,626.8700000000	EUR							948,626.87			1.6760%
		Total devise :	948,378.7000000000	EUR							948,378.70			1.6756%
3510000	Appels de marge	Disponibilités	-10,806.2500000000	GBP							-12,470.43			-0.0220%
4161000	Ctie cash donné en garantie	Disponibilités	37,620.0000000000	GBP							43,413.54			0.0767%
5110300	Cash BP2S BNP PARIBAS SA	Disponibilités	7,704.4900000000	GBP							8,890.99			0.0157%
		Total devise :	34,518.2400000000	GBP							39,834.10			0.0704%
3510000	Appels de marge	Disponibilités	-116,475.0000000000	USD							-105,440.64			-0.1863%
4130000	Dividendes détachés sur action	Disponibilités	46,231.0200000000	USD							41,851.28			0.0739%
4161000	Ctie cash donné en garantie	Disponibilités	254,100.0000000000	USD							230,027.61			0.4064%
5110300	Cash BP2S BNP PARIBAS SA	Disponibilités	674,433.2900000000	USD							610,540.25			1.0787%
		Total devise :	858,289.3100000000	USD							776,978.50			1.3728%
	Total instrument:	Disponibilités									1,788,134.15			3.1592%

Code valeur	Lib. court valeur	Libellé type instrument	Quantité	Dev cot	S/C	PRU (dev cot)	Cours	Dt cours	Orig	PRT (dev réf)	VBT (dev réf)	CCT (dev réf)	PMVT (dev réf)	% AN
RPH4 COMB - 4	EURO / GBP FUTURE 18/03/2024	Futures	19.0000000000	GBP	A	0.864000	0.87	29/12/2023	Con	2,381,615.60	12,470.43	0.00	12,470.43	0.0220%
		Total devise :		GBP						2,381,615.60	12,470.43	0.00	12,470.43	0.0220%
ECH4 COMB - 3	EURO FX CURR FUT (CME) 18/03/2024	Futures	110.0000000000	USD	A	1.099029	1.11	29/12/2023	Con	13,744,734.87	105,441.77	0.00	105,441.77	0.1863%

**Fonds: FRANCE D Actions 1 (PRH007) EUR**
**Dernière date de VL: 29/12/2023**

Code valeur	Lib. court valeur	Libellé type instrument	Quantité	Dev cot	S/C	PRU (dev cot)	Cours	Dt cours	Orig	PRT (dev réf)	VBT (dev réf)	CCT (dev réf)	PMVT (dev réf)	% AN
Total devise :				<b>USD</b>						13,744,734.87	105,441.77	0.00	105,441.77	0.1863%
Total instrument: Futures										16,126,350.47	117,912.20	0.00	117,912.20	0.2083%
CS1PRH007	Ctie cash donné en garantie	Garanties	37,620.0000000000	GBP		1.000000	0.87	29/12/2023		43,413.54	0.00		0.00	0.0000%
Total devise :				<b>GBP</b>						43,413.54	0.00		0.00	0.0000%
CS2PRH007	Ctie cash donné en garantie	Garanties	254,100.0000000000	USD		1.000000	1.10	29/12/2023		230,027.61	0.00		0.00	0.0000%
Total devise :				<b>USD</b>						230,027.61	0.00		0.00	0.0000%
Total instrument: Garanties										273,441.15	0.00		0.00	0.0000%
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Actions et titres assimilés	6,161.0000000000	CHF		256.732500	244.50	29/12/2023	Con	1,649,524.38	1,620,269.44	0.00	-29,254.94	2.8627%
CH0012138605	ADECCO GROUP AG-REG	Actions et titres assimilés	27,839.0000000000	CHF		38.276065	41.27	29/12/2023	Con	1,111,239.32	1,235,791.69	0.00	124,552.37	2.1834%
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING AG-REG	Actions et titres assimilés	2,302.0000000000	CHF		576.612602	584.00	29/12/2023	Con	1,384,255.09	1,446,023.45	0.00	61,768.36	2.5548%
Total devise :				<b>CHF</b>						4,145,018.79	4,302,084.58	0.00	157,065.79	7.6009%
DE0007100000	MERCEDES-BENZ GROUP AG	Actions et titres assimilés	24,322.0000000000	EUR		68.410200	62.55	29/12/2023	Con	1,663,872.88	1,521,341.10	0.00	-142,531.78	2.6879%
DE0007164600	SAP SE	Actions et titres assimilés	8,750.0000000000	EUR		125.511901	139.48	29/12/2023	Con	1,098,229.13	1,220,450.00	0.00	122,220.87	2.1563%
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE	Actions et titres assimilés	80,342.0000000000	EUR		24.065400	28.54	29/12/2023	Con	1,933,462.37	2,292,960.68	0.00	359,498.31	4.0512%
ES0130960018	ENAGAS SA	Actions et titres assimilés	100,091.0000000000	EUR		16.535970	15.27	29/12/2023	Con	1,655,101.75	1,527,889.12	0.00	-127,212.63	2.6994%
ES0148396007	INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	Actions et titres assimilés	46,244.0000000000	EUR		35.887800	39.43	29/12/2023	Con	1,659,595.42	1,823,400.92	0.00	163,805.50	3.2216%
FR0000120073	AIR LIQUIDE SA	Actions et titres assimilés	6,832.0000000000	EUR		161.985000	176.12	29/12/2023	Con	1,106,681.52	1,203,251.84	0.00	96,570.32	2.1259%
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	Actions et titres assimilés	30,869.0000000000	EUR		62.446800	61.60	29/12/2023	Con	1,927,670.27	1,901,530.40	0.00	-26,139.87	3.3596%
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Actions et titres assimilés	2,620.0000000000	EUR		732.405698	733.60	29/12/2023	Con	1,918,902.93	1,922,032.00	0.00	3,129.07	3.3958%
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Actions et titres assimilés	37,225.0000000000	EUR		29.497800	28.56	29/12/2023	Con	1,098,055.61	1,063,146.00	0.00	-34,909.61	1.8783%
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Actions et titres assimilés	38,056.0000000000	EUR		58.209300	66.66	29/12/2023	Con	2,215,213.12	2,536,812.96	0.00	321,599.84	4.4820%
FR0000131104	BNP PARIBAS	Actions et titres assimilés	30,968.0000000000	EUR		62.485300	62.59	29/12/2023	Con	1,935,044.77	1,938,287.12	0.00	3,242.35	3.4245%
FR0010220475	ALSTOM	Actions et titres assimilés	68,664.0000000000	EUR		24.136064	12.18	29/12/2023	Con	1,657,278.68	836,327.52	0.00	-820,951.16	1.4776%
GB00B2B0DG97	RELX PLC	Actions et titres assimilés	33,722.0000000000	EUR		32.725600	35.82	29/12/2023	Con	1,103,572.68	1,207,922.04	0.00	104,349.36	2.1341%
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	Actions et titres assimilés	82,707.0000000000	EUR		20.021600	19.11	29/12/2023	Con	1,655,926.47	1,580,117.24	0.00	-75,809.23	2.7917%

**Fonds: FRANCE D Actions 1 (PRH007) EUR**
**Dernière date de VL: 29/12/2023**

Code valeur	Lib. court valeur	Libellé type instrument	Quantité	Dev cot	S/C	PRU (dev cot)	Cours	Dt cours	Orig	PRT (dev réf)	VBT (dev réf)	CCT (dev réf)	PMVT (dev réf)	% AN
IT0000072618	INTESA SANPAOLO	Actions et titres assimilés	660,396.0000000000	EUR		2.514000	2.64	29/12/2023	Con	1,660,235.54	1,745,756.83	0.00	85,521.29	3.0844%
IT0003132476	ENI SPA	Actions et titres assimilés	108,453.0000000000	EUR		15.301600	15.35	29/12/2023	Con	1,659,504.42	1,664,536.64	0.00	5,032.22	2.9409%
IT0005239360	UNICREDIT SPA	Actions et titres assimilés	72,084.0000000000	EUR		23.008200	24.57	29/12/2023	Con	1,658,523.09	1,770,743.46	0.00	112,220.37	3.1285%
NL0000235190	AIRBUS SE	Actions et titres assimilés	12,771.0000000000	EUR		129.914600	139.78	29/12/2023	Con	1,659,139.36	1,785,130.38	0.00	125,991.02	3.1539%
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	Actions et titres assimilés	89,811.0000000000	EUR		18.562000	21.15	29/12/2023	Con	1,667,071.78	1,899,502.65	0.00	232,430.87	3.3560%
Total devise :				<b>EUR</b>						30,933,081.79	31,441,138.90	0.00	508,057.11	55.5497%
GB0007980591	BP PLC	Actions et titres assimilés	324,015.0000000000	GBP		5.201513	4.66	29/12/2023	Con	1,939,643.24	1,742,999.16	0.00	-196,644.08	3.0795%
GB0031348658	BARCLAYS PLC	Actions et titres assimilés	888,900.0000000000	GBP		1.578526	1.54	29/12/2023	Con	1,614,850.37	1,577,462.84	0.00	-37,387.53	2.7870%
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP PLC	Actions et titres assimilés	1,167,300.0000000000	GBP		0.820754	0.69	29/12/2023	Con	1,102,611.66	923,548.42	0.00	-179,063.24	1.6317%
Total devise :				<b>GBP</b>						4,657,105.27	4,244,010.42	0.00	-413,094.85	7.4982%
IE00B4BNMY34	ACCENTURE PLC-CL A	Actions et titres assimilés	3,709.0000000000	USD		319.055600	350.91	29/12/2023	Con	1,103,948.15	1,178,224.04	0.00	74,275.89	2.0817%
US02079K1079	ALPHABET INC-CL C	Actions et titres assimilés	8,477.0000000000	USD		138.830000	140.93	29/12/2023	Con	1,097,870.15	1,081,486.09	0.00	-16,384.06	1.9108%
US0231351067	AMAZON.COM INC	Actions et titres assimilés	8,551.0000000000	USD		138.480000	151.94	29/12/2023	Con	1,104,662.05	1,176,154.38	0.00	71,492.33	2.0780%
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE CORP	Actions et titres assimilés	3,128.0000000000	USD		565.050902	660.08	29/12/2023	Con	1,648,844.83	1,869,126.18	0.00	220,281.35	3.3023%
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	Actions et titres assimilés	21,544.0000000000	USD		82.034000	90.29	29/12/2023	Con	1,648,715.43	1,760,926.77	0.00	112,211.34	3.1112%
US4370761029	HOME DEPOT INC	Actions et titres assimilés	3,741.0000000000	USD		315.263900	346.55	29/12/2023	Con	1,100,239.98	1,173,623.82	0.00	73,383.84	2.0735%
US58933Y1055	MERCK & CO. INC.	Actions et titres assimilés	16,443.0000000000	USD		108.211800	109.02	29/12/2023	Con	1,659,897.04	1,622,790.80	0.00	-37,106.24	2.8671%
US5949181045	MICROSOFT CORP	Actions et titres assimilés	5,371.0000000000	USD		329.500000	376.04	29/12/2023	Con	1,650,958.07	1,828,371.74	0.00	177,413.67	3.2303%
US67066G1040	NVIDIA CORP	Actions et titres assimilés	2,704.0000000000	USD		435.820000	495.22	29/12/2023	Con	1,099,358.44	1,212,216.43	0.00	112,857.99	2.1417%
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	Actions et titres assimilés	52,854.0000000000	USD		33.699800	37.70	29/12/2023	Con	1,661,615.96	1,803,825.47	0.00	142,209.51	3.1870%
Total devise :				<b>USD</b>						13,776,110.10	14,706,745.72	0.00	930,635.62	25.9836%
Total instrument:		Actions et titres assimilés								53,511,315.95	54,693,979.62	0.00	1,182,663.67	96.6324%
<b>FONDS:</b>	<b>FRANCE D Actions 1 (PRH007) EUR</b>									<b>69,911,107.57</b>	<b>56,600,025.97</b>	<b>0.00</b>	<b>1,300,575.87</b>	<b>100.0000%</b>



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé FRANCE D ACTIONS 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice 3 mois et 11 jours clos le 29 décembre 2023  
Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé  
FRANCE D ACTIONS 1  
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé FRANCE D ACTIONS 1**

29, avenue de Messine - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice 3 mois et 11 jours clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FRANCE D ACTIONS 1 constitué sous forme de Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé relatifs à l'exercice 3 mois et 11 jours clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 20 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 17/06/2024 17:51:45

Pascal Lagand  
Associé

## Bilan actif

	Exercice 29/12/2023
<b>Immobilisations Nettes</b>	-
<b>Dépôts</b>	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>54,693,980.77</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>54,693,979.64</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	54,693,979.64
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-
Autres organismes non européens	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-
Créances représentatives de titres prêtés	-
Titres empruntés	-
Titres donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1.13</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1.13
Autres opérations	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-
<b>Créances</b>	<b>367,820.93</b>
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	367,820.93
<b>Comptes financiers</b>	<b>1,591,000.96</b>
Liquidités	1,591,000.96
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>56,652,802.66</b>

## Bilan passif

	Exercice 29/12/2023
<b>Capitaux propres</b>	-
<b>Capital</b>	56,301,575.89
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	32,964.20
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	265,485.90
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	56,600,025.99
<b>Instruments financiers</b>	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	52,776.67
Opérations de change à terme de devises	-
Autres	52,776.67
<b>Comptes financiers</b>	-
Concours bancaires courants	-
Emprunts	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>56,652,802.66</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023
<b>Opérations de couverture</b>	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré à gré	
Autres engagements	
<b>Autres opérations</b>	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
<b>Futures</b>	
achat EURO / GBP FUTURE 18/03/2024	2,380,481.51
achat EURO FX CURR FUT (CME) 18/03/2024	13,785,475.04
Engagements de gré à gré	
Autres engagements	

## Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	312,836.75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6,523.25
Produits sur prêts	-
Autres produits financiers	-
<b>TOTAL I</b>	<b>319,360.00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur dettes financières	-1,097.43
Autres charges financières	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-1,097.43</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>318,262.57</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-52,776.67</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>265,485.90</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	-
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>265,485.90</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

L'exercice a été d'une durée exceptionnelle de 3 mois et 11 jours.

La devise de comptabilité est l'euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

# FRANCE D ACTIONS 1

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

## Frais de gestion financière

- 0.21% TTC maximum pour la part Classique.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction des OPC Rothschild & Co. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de fonctionnement et autres services

0,15% TTC maximum sur la base de l'actif net.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation et/ou distribution et/ou report

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation et/ou distribution et/ou report

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023
Actif net en début d'exercice	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	55,001,000.00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	43.18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-112.70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	249,932.08
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-18,468.55
Frais de transaction	-129,304.50
Différences de change	-69,125.29
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>1,182,663.67</b>
Différence d'estimation exercice N	1,182,663.67
Différence d'estimation exercice N-1	-
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>117,912.20</b>
Différence d'estimation exercice N	117,912.20
Différence d'estimation exercice N-1	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	265,485.90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-
Autres éléments	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>56,600,025.99</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	55,001.000	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	52,776.67	0.35
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	273,441.15
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	94,379.78
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>367,820.93</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	52,776.67
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>52,776.67</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	16,165,956.55

## FRANCE D ACTIONS 1

### Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,591,000.96
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## FRANCE D ACTIONS 1

### Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,591,000.96	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## FRANCE D ACTIONS 1

### Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	CHF
<b>Actif</b>			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	14,706,745.72	4,244,010.42	4,302,084.58
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	271,878.89	43,413.54	-
Comptes financiers	610,540.25	8,890.99	22,942.85
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Dettes	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	13,785,475.04	2,380,481.51	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	265,485.90
<b>Total</b>	<b>265,485.90</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	265,485.90
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>265,485.90</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

# FRANCE D ACTIONS 1

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	32,964.20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>32,964.20</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	32,964.20
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>32,964.20</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Parts D	1,029.07
<b>Actif net (en k EUR)</b>	56,600.03
<b>Nombre de titres</b>	
Parts D	55,001.000

	29/12/2023
<b>Date de mise en paiement</b>	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b> Parts D	-
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b> Parts D	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# FRANCE D ACTIONS 1

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>54,693,979.64</b>	<b>96.63</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>54,693,979.64</b>	<b>96.63</b>
ACCENTURE PLC-CL A	3,709.00	350.91	USD	1,178,224.04	2.08
ADECCO GROUP AG-REG	27,839.00	41.27	CHF	1,235,791.69	2.18
AIRBUS SE	12,771.00	139.78	EUR	1,785,130.38	3.15
AIR LIQUIDE SA	6,832.00	176.12	EUR	1,203,251.84	2.13
ALPHABET INC-CL C	8,477.00	140.93	USD	1,081,486.09	1.91
ALSTOM	68,664.00	12.18	EUR	836,327.52	1.48
AMAZON.COM INC	8,551.00	151.94	USD	1,176,154.38	2.08
ASSICURAZIONI GENERALI	82,707.00	19.11	EUR	1,580,117.24	2.79
BARCLAYS PLC	888,900.00	1.54	GBP	1,577,462.84	2.79
BNP PARIBAS	30,968.00	62.59	EUR	1,938,287.12	3.42
BP PLC	324,015.00	4.66	GBP	1,742,999.16	3.08
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	38,056.00	66.66	EUR	2,536,812.97	4.48
COSTCO WHOLESALE CORP	3,128.00	660.08	USD	1,869,126.18	3.30
ENAGAS SA	100,091.00	15.27	EUR	1,527,889.12	2.70
ENI SPA	108,453.00	15.35	EUR	1,664,536.64	2.94
HOME DEPOT INC	3,741.00	346.55	USD	1,173,623.82	2.07
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	46,244.00	39.43	EUR	1,823,400.92	3.22
INTESA SANPAOLO	660,396.00	2.64	EUR	1,745,756.83	3.08
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,620.00	733.60	EUR	1,922,032.00	3.40
MERCEDES-BENZ GROUP AG	24,322.00	62.55	EUR	1,521,341.10	2.69
MERCK & CO. INC.	16,443.00	109.02	USD	1,622,790.80	2.87
MICROSOFT CORP	5,371.00	376.04	USD	1,828,371.74	3.23
NVIDIA CORP	2,704.00	495.22	USD	1,212,216.43	2.14
RELX PLC	33,722.00	35.82	EUR	1,207,922.04	2.13
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	6,161.00	244.50	CHF	1,620,269.44	2.86
SAP SE	8,750.00	139.48	EUR	1,220,450.00	2.16
STELLANTIS NV	89,811.00	21.15	EUR	1,899,502.65	3.36
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	2,302.00	584.00	CHF	1,446,023.45	2.55
TOTALENERGIES SE	30,869.00	61.60	EUR	1,901,530.40	3.36
UNICREDIT SPA	72,084.00	24.57	EUR	1,770,743.46	3.13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	37,225.00	28.56	EUR	1,063,146.00	1.88
VERIZON COMMUNICATIONS INC	52,854.00	37.70	USD	1,803,825.47	3.19
VODAFONE GROUP PLC	1,167,300.00	0.69	GBP	923,548.42	1.63

# FRANCE D ACTIONS 1

## Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VONOVIA SE	80,342.00	28.54	EUR	2,292,960.69	4.05
WALT DISNEY CO/THE	21,544.00	90.29	USD	1,760,926.77	3.11
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>1.13</b>	<b>-</b>
<b>Futures</b>				<b>117,912.20</b>	<b>0.21</b>
EURO / GBP FUTURE 18/03/2024	19.00	0.87	GBP	12,470.43	0.02
EURO FX CURR FUT (CME) 18/03/2024	110.00	1.11	USD	105,441.77	0.19
<b>Appels de marge</b>				<b>-117,911.07</b>	<b>-0.21</b>
<b>Créances</b>				<b>367,820.93</b>	<b>0.65</b>
<b>Dettes</b>				<b>-52,776.67</b>	<b>-0.09</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>1,591,000.96</b>	<b>2.81</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>56,600,025.99</b>	<b>100.00</b>